

LE LOUP DANS LA BERGERIE



par le R.P BARBARA

1. Le problème

C'est un fait, depuis l'application des réformes décidées par le concile de notre siècle, les catholiques sont confrontés à un problème sans précédent dans toute l'histoire de l'Eglise. Pour la première fois depuis vingt siècles, plusieurs Évêques, des centaines de prêtres, des dizaines de milliers de fidèles, pour garder et vivre la foi théologique sont obligés de désobéir ouvertement au pape régnant, en refusant obstinément les ordres les plus formels qu'il donne dans ce qui devrait être normalement son domaine.

Les partisans de Vatican II colportent qu'une telle résistance ne doit pas étonner. « Après chacun des grands conciles, disent-ils doctoralement, il y a eu des réfractaires aux décisions conciliaires. » Et bien, disons-le tout net, seuls des esprits superficiels ou de mauvaise foi peuvent soutenir pareille contrevérité. En effet, alors que la résistance suscitée par les précédents conciles étaient menée par ceux qui refusaient les dogmes définis par ces assemblées, la résistance actuelle ne s'oppose à aucun dogme. Vatican II n'en a défini aucun. A l'opposé des précédentes, la résistance actuelle est motivée par la foi. Oui, c'est pour garder et vivre la foi théologique que des Évêques, des prêtres et des fidèles, un peu partout dans le monde, résistent publiquement aux ordres formels des "papes de Vatican II", sans que ces "papes" aient accepté l'ouverture d'un procès canonique pour juger cette résistance.

Cette affirmation est des plus graves. Il me faut impérativement commencer par la justifier. Obligé de me limiter, je n'évoquerai, parmi toutes les nouveautés refusées, que la **nouvelle messe**, la **liberté religieuse**, la **nouvelle ecclésiologie**, l'**œcuménisme** et la **nouvelle doctrine sur le salut des non-catholiques**.

● **La nouvelle messe.** Si nous refusons la synaxe de Paul VI, c'est parce que ce rite nouveau, sous toutes ses formes¹ et de manière étudiée, s'abstient de confesser² tous les dogmes eucharistiques que rejette la réforme de Luther³. De ce seul fait, la validité des messes célébrées dans ces nouveaux rites est non seulement douteuse mais plus probablement nulle⁴, quelle que soit, par ailleurs, l'intention du célébrant et le nouveau canon utilisé.

● **La liberté religieuse.** Si nous rejetons celle de Vatican II, c'est parce que dans un document ex cathedra, le Pape Pie IX la déclare : « Une opinion erronée, on ne peut plus fatale à l'Eglise et au salut des âmes, et que notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, appelait un délire⁵ ».

● **La nouvelle ecclésiologie.** C'est encore pour une raison de foi que nous la refusons. Au dire du nouveau credo de Vatican II, « L'unique Eglise du Christ, comme société constituée et organisée en ce monde, SUBSISTE DANS l'Eglise catholique, gouvernée par le successeur de Pierre et les Evêques en communion avec lui » (*Lumen Gentium*, N° 8).

Or, pour la vraie foi, l'Eglise, dont je viens de retracer la fondation dans la première partie de ce livre, cette unique Eglise catholique, que Jésus a fondée et organisée sur Pierre et sur les Evêques en communion avec Pierre, **se confond** avec le Corps mystique du Christ, ELLE EST le Corps mystique. Le Pape Pie XII a exprimé ce dogme de foi dès les premiers mots d'une encyclique sur le sujet ; « *Mystici Corporis Christi QUOD EST Ecclesia*. Le Corps mystique du Christ, QUI EST l'Eglise. »

Les deux expressions « Corps mystique du Christ » et « Eglise » sont équivalentes; elles ont la même extension. Appartenir à l'une, c'est appartenir à l'autre. Etre hors de l'Eglise, c'est être hors du Corps mystique.

Pour les "papes" de Vatican II, le dogme est changé. Pour eux, on peut appartenir au Corps mystique sans appartenir à l'Eglise puisque, pour eux, l'Eglise catholique ne se confond pas avec le Corps mystique.

1 Paul VI publia trois nouveaux canons. Depuis, avec l'approbation des supérieurs ecclésiastiques, ils ont tellement proliféré, qu'on ne saurait en dire le nombre.

2 Tout ce qui, dans le rite catholique dit de saint Pie V, manifeste la présence corporelle de Jésus et le caractère propitiatoire de la sainte Messe a été impitoyablement gommé des nouveaux canons.

3 Cette volonté de dissimulation des dogmes catholiques est si criante, que la plus haute instance protestante, le Consistoire Supérieur de L'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine, après sa réunion du 8 décembre 1973, a tenu à déclarer : « Nous estimons que dans les circonstances présentes, la fidélité à l'Evangile et à notre tradition ne nous permet pas de nous opposer à la participation des fidèles de notre Eglise à une célébration eucharistique catholique. »

4 Les sacrements catholiques sont des signes ; ils produisent l'effet qu'ils signifient. Comment la nouvelle messe, qui ne signifie plus les dogmes eucharistiques, au point que des Protestants ont pu reconnaître officiellement qu'ils avaient été supprimés, peut-elle produire ce qu'elle ne signifie plus ? Voilà la question à laquelle les protagonistes de la nouvelle messe se gardent bien de répondre.

5 Lire à ce sujet, de l'abbé B. Lucien, *Grégoire XVI, Pie IX et Vatican II. Etudes sur la liberté religieuse dans la doctrine catholique*.

Pour permettre aux simples fidèles qui me lisent, de comprendre la fourberie moderniste⁶ de cette nouvelle formule, qui change la foi sans le dire, voici une comparaison. Affirmer : l'unique atmosphère respirable, est celle QUI EST dans cette pièce, signifie que, hors de cette pièce, il n'y a plus d'atmosphère respirable. Au contraire, dire que : l'unique atmosphère respirable SUBSISTE DANS cette pièce, laisse entendre qu'elle subsiste ailleurs.

● **L'œcuménisme de Vatican II.** Nous le refusons catégoriquement parce que nous voulons rester catholiques.

Cette folle entente avec les autres religions aura été et demeurera la principale caractéristique du prétendu « concile de notre siècle » : « Promouvoir la restauration entre tous les chrétiens, c'est l'un des buts principaux du deuxième concile œcuménique du Vatican » (Unitas redintegratio I).

A elle seule, cette entreprise sacrilège justifiera la condamnation de ce conciliabule. En effet, ce mouvement œcuménique et la *Déclaration* qui l'ordonne sont en opposition de contradiction avec l'enseignement constant de l'Eglise. Qu'on en juge.

Doctrines catholiques sur l'œcuménisme. Le Pape Pie XI l'a rappelée dans l'encyclique *Mortalium animos*, où par avance, de manière prophétique, il condamne purement et simplement l'entreprise des promoteurs et des partisans de Vatican II.

Au dire de Pie XI, cette recherche d'union avec les non-catholiques « **ne peut, en aucune manière, être approuvée par les catholiques**, puisqu'elle s'appuie sur la théorie erronée que les religions sont toutes plus ou moins bonnes et louables, en ce sens que toutes également, bien que de manières différents, manifestent et signifient le sentiment naturel et inné qui nous porte vers Dieu et nous pousse à reconnaître avec respect sa puissance. **En vérité, les partisans de cette théorie s'égarent en pleine erreur**, mais de plus, en pervertissant la notion de vraie religion, ils la répudient, et **ils versent par étape dans le naturalisme et l'athéisme**. La conclusion est claire : **se solidariser des partisans et des propagateurs de pareilles doctrines, c'est s'éloigner complètement de la religion divinement révélée.** »

Pour Pie XI, ce faux œcuménisme comporte « une erreur assurément fort grave, qui disloque de fond en comble les fondements de la foi catholique ».

● **Le salut des non-Catholiques.** Si nous repoussons avec horreur cette théorie nouvelle du salut des non-Catholiques, c'est qu'elle s'oppose à un dogme fondamental de la foi catholique. En voici la preuve :

⁶ « Le moderniste, on ne le saura jamais assez suffisamment, est un apostat doublé d'un traître » (R.P. Calmel, un *Catéchisme sur le modernisme*, Préface pour l'édition de Forts dans la Foi, p. 12).

Pour les "papes" de Vatican II, « L'esprit du Christ ne refuse pas de se servir des autres églises et communautés ecclésiales séparées⁷ comme de moyens de salut » (Décret sur l'œcuménisme, Ch. I, n.3). « On peut se dire plein d'une particulière espérance de salut pour ceux qui n'appartiennent pas à l'organisme visible de l'église » (Jean-Paul II, 21.05.1980). « Les différentes communautés ecclésiales constituent des sphères d'appartenance à l'Eglise comme peuple de Dieu » (Jean-Paul II, 28.06.1980, à la Curie Romaine).

Pour la foi catholique, les textes, qui depuis l'origine, traitent de salut des non-Catholiques sont si nombreux que le Pape Pie VIII, dans une Lettre Apostolique, a pu écrire : « Il conviendra surtout de rappeler que **le dogme le plus ferme de notre religion**, c'est que "HORS DE LA FOI CATHOLIQUE PERSONNE NE PEUT ÊTRE SAUVÉ". » (Litteris alterno, 23.03.1830). Et Grégoire XVI, l'appelle : « Un de nos dogmes les plus importants et les plus évidents » (Enc. *Summo jugiter*).

L'opposition de contradiction entre les deux doctrines sur le même sujet, le salut des non-Catholiques, est on ne peut plus absolue.

[...]

Conclusion. Les exemples que je viens d'évoquer le prouvent amplement, **c'est bien pour préserver leur foi théologique que les catholiques fidèles résistent publiquement aux ordres formels du « pape » régnant.** Ce qui veut dire que **c'est bien la foi théologique qui commande** la résistance de ces Catholiques.

2. Ce problème engage le salut éternel de chacun de nous

Pour le comprendre, il suffit de se rappeler ce qui a été expliqué au sujet de l'obéissance due au Souverain Pontife; En voici le résumé : **chaque fois que le Pape est dans son domaine, l'obéissance des fidèles lui est due. Cette obéissance nécessairement absolue, n'admet aucune contestation. Quiconque résiste au Pape, résiste au Christ dont il est le Vicaire, et compromet son salut éternel**⁸.

7 Ces communautés ecclésiales désignent, non seulement les schismatiques orientaux, mais aussi les Protestants de toutes croyances, les Juifs talmudistes, les Musulmans, les Hindous et jusqu'aux Vaudous. La scandaleuse réunion d'Assise, répétée depuis un peu partout, en est une illustration

8 > Boniface VIII : « Nous déclarons, décrétons, définissons et prononçons qu'il est absolument nécessaire au salut de toute créature humaine d'être soumise au Pontife romain » (Denz. 469).

> Pie IX :

« Tous ceux qui **résistent obstinément** aux Prélats légitimes de l'Eglise, spécialement au Souverain Pontife de tous, et **refusent d'exécuter leurs ordres**, ne reconnaissant pas leur dignité, ont toujours été reconnus comme **schismatiques** par l'Eglise catholique. » (Encyclique *Quartus supra*)

« Et Nous ne pouvons passer sous silence l'audace de ceux qui, ne supportant pas la saine doctrine, prétendent que : " Quant à ces jugements et à ces décrets du Siège Apostolique dont l'objet regarde manifestement le bien

3. Solution du problème

Je l'ai déjà dit, mais il est bon de le répéter. Ce problème étant un problème de foi, la solution ne peut se trouver que dans la lumière de cette même vertu. Comment procéder ? Par un raisonnement tout simple découlant des exigences de la foi.

Avant de le formuler, il est indispensable de se rappeler que la foi est une vertu théologale qui, en dépit de toutes les apparences contraires, nous fait tenir la parole de Dieu pour absolument vraie et certaine de ce qu'elle dit. En effet, l'Apôtre l'affirme : « La foi est la garantie des biens que l'on espère et la preuve des réalités que l'on ne voit pas (Hébr. XI, 1).

Voici le raisonnement du croyant en quête d'intelligence. Il repose sur deux vérités de foi.

➤ Première vérité de foi. Elle est enseignée clairement par saint Paul dans l'épître aux Romains. Là, Dieu nous ordonne d'être soumis à toute autorité⁹. On lit en effet, au chapitre XIII : « Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures; car il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu¹⁰ et celles qui existent ont été instituées par Dieu. C'est pourquoi celui qui résiste à l'autorité résiste à l'ordre établi par Dieu, et ceux qui résistent attirent la condamnation sur eux-mêmes ».

➤ Deuxième vérité de foi. Je l'ai souligné dans l'exposé du problème : c'est Dieu lui-même qui, par la vertu théologale de foi, impose aux croyants de résister aux ordres de ces « papes ».

➤ Raisonnement de la foi. A la lumière de ces deux vérités révélées qu'il accepte, le croyant, « en quête d'intelligence », essaye de comprendre. Il se dit : Dieu, Vérité-même, ne peut pas se contredire. Son Fils nous l'a assuré : « Tout royaume divisé contre lui-même sera dévasté » (Mt. XII, 25).

général de l'Église, ses droits et sa discipline, on peut, du moment qu'ils ne touchent pas aux dogmes relatifs à la foi et aux mœurs, leur refuser l'assentiment et l'obéissance, sans péché et sans cesser en rien de professer le catholicisme. À quel point **cela est contraire au dogme catholique** sur le plein pouvoir, divinement conféré par le Christ Notre Seigneur lui-même au Pontife Romain, de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle, il n'est personne qui ne le voie et qui ne le comprenne clairement et distinctement. [...] Il s'agit en effet, vénérables frères et bien-aimés fils, d'**accorder ou de refuser obéissance au siège apostolique**; il s'agit de reconnaître sa suprême autorité même sur vos églises, et non seulement quant à la Foi, mais encore quant à la discipline: **celui qui la nie est hérétique; celui qui la reconnaît et qui refuse opiniâtrement de lui obéir est digne d'anathème.**» (Encyclique *Quanta Cura*, 8 décembre 1864)

« Le jugement du Siège apostolique, auquel aucune autorité n'est supérieure, ne doit être remis en question par personne, et personne n'a le droit de juger ses décisions. » (Constitution dogmatique *Pastor Aeternus*)

> Léon XIII : « L'obéissance (au Magistère) doit être parfaite, parce qu'elle est exigée par la Foi elle-même, et elle a cela de commun avec la foi qu'elle ne peut pas être partielle ». (*Sapientiae Christianae*)

9 Quand l'autorité est dans son droit. Elle est dans son droit à chaque fois qu'elle est dans son domaine.

10 « Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir s'il ne t'avait été donné d'en haut » faisait remarquer Jésus à Pilate (Jn XIX, 11)

Puisque la foi nous assure que toute autorité vient de Dieu et qu'en résistant aux autorités établies on résiste à Dieu qui les a établies, force nous est de conclure qu'en nous commandant de résister aux "papes" de Vatican II, la foi nous assure que ces papes sont démunis de l'Autorité qu'ils devraient avoir, ils sont démunis de l'essence-même de la papauté. En effet, **jamais Dieu qui voit tout¹¹, qui sait tout, ne nous commanderait de leur résister, si ces papes étaient revêtus de l'Autorité pontificale, s'ils étaient vraiment Pierre, les Vicaires de son Fils.**

Et c'est justement parce qu'ils sont démunis de l'Autorité pontificale que la foi, c'est-à-dire Dieu lui-même, nous commande de leur résister.

Cette conclusion, « les "papes" de Vatican II sont démunis de l'Autorité pontificale, ils ne sont pas les Vicaires du Christ », est absolument certaine. En effet, elle découle d'un raisonnement simple mais rigoureux dont les deux prémisses sont des vérités de foi divine.

Extrait du livre *La Bergerie du Christ et le loup dans la Bergerie* par le Père Noël BARBARA

Editions Forts dans la Foi
16, rue des Oiseaux
37000 TOURS

11 Une comparaison permettra aux plus simples de comprendre cette preuve qui est absolue. Supposons une hostie trouvée. Est-elle consacrée ou ne l'est-elle pas ? Humainement il est absolument impossible de savoir si Jésus y est présent, ou si c'est simplement du pain. Si, par un Ange authentique, Dieu nous faisait savoir qu'il nous faut l'adorer ou au contraire qu'on peut la piétiner, par le fait-même, il nous donnerait l'assurance absolue que cette hostie est consacrée ou qu'elle ne l'est pas. En effet, jamais Dieu ne commanderait d'adorer cette hostie si elle n'était pas consacrée. Jamais il n'autoriserait à la piétiner si elle l'était. Or, lui seul le sait. De la même manière et pour la même raison, jamais Dieu ne nous commanderait de résister aux « papes » de Vatican II, s'ils étaient revêtus de l'Autorité pontificale. Cette Autorité, chez un Pape élu, les hommes ne la voient pas plus que la présence réelle dans une hostie consacrée, mais Dieu la voit et peut nous dire s'il la possède ou s'il en est démuné, s'ils faut lui obéir ou lui résister.